

Une page d'archive...

page n° 104 du 20 novembre 2024



Madeleine Levannier, une militante pour l'abolition de la peine de mort

Le chemin pour l'abolition de la peine de mort en France a été long et ardu, avec des avancées et bien des reculs. Robert Badinter (décédé le 9 février 2024), garde des Sceaux du président Mitterrand en avait fait le combat de sa vie dans la droite ligne de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen¹.

Son adoption était loin d'être évidente, c'est une victoire que bien des personnalités comme des anonymes ont préparé pendant... deux siècles. On pense bien sûr à Victor Hugo avec son intervention solennelle devant les députés le 15 septembre 1848, mais aussi à Armand Fallières, président de la République de 1906 à 1913, et à son chef de gouvernement Georges Clemenceau, à Aristide Briand, à Jean-Jaurès, à Joseph Reinach (1856-1921), saint-germanois par sa famille, député et chef de cabinet de Léon Gambetta, Paul Meunier (1871-1922) journaliste, avocat et député de l'Aube et plus récemment aux députés Pierre Bas et Hélène Constans ou encore à Jacques Chirac alors candidat à l'élection présidentielle de 1981.



Dans cette lutte sur le vaste champ du respect des droits de la personne humaine, des anonymes ont aussi tracé leur sillon avec constance et ténacité. Madeleine Levannier (1906-2001), née Couturier, est de ceux-là. Épouse du Dr René Levannier, médecin homéopathe installé en 1950 à Saint-Germain-en-Laye, au 106 avenue Foch, après avoir exercé à Clichy-la-Garenne, mère de 9 enfants (et je suis l'un d'eux...) elle a laissé à son décès un dossier de son engagement au service de cette grande cause. Elle adhère au début des années soixante à « l'Association pour l'abolition de la peine de mort ». Elle y consacre son peu de temps libre en multipliant ses interventions épistolaires auprès des parlementaires. D'une écriture ample et ferme, à qui la plume Sergent-major donnait vie, elle a transformé ses convictions en actions.

Dans cette fin des années cinquante, un drame secoue la cité royale : Jacques Fesch, un jeune Saint-Germanois en prison depuis 1954, est guillotiné le 1er octobre 1957 à l'âge de 27 ans pour avoir tué un policier à la suite du braquage d'un agent de change, rue Vivienne à Paris.

Nul doute que le cœur d'une mère ne soit bouleversé par cette fin judiciaire tragique. Mais les motivations profondes sont à chercher dans la correspondance même de la militante abolitionniste.

Madeleine Levannier, © archives familiales

¹ L'abolition de la peine capitale défendue par Robert Badinter dans un discours célèbre devant l'Assemblée Nationale fut promulguée par François Mitterrand (loi n°81-908) le 9 octobre 1981 et publié au J.O. le lendemain.

Elle s'en explique à l' Association Française Contre la Peine de Mort (AFCPM) dans sa demande d'adhésion : «*Je suis absolument contre la peine de mort qui réveille ma révolte contre ce procédé ! D'autant plus que bien des jugements sont rendus avec une inégalité outrageante. J'ai – voici des années – fait partie d'un jury d'assises et j'avoue que cela m'a réellement captivée et toujours permis d'être l'élément modérateur qui répondait à mon sentiment.* »

Dans une lettre du 5 mars 1970, elle s'adresse au député de la circonscription de Saint-Germain d'alors, Jean-Paul Palewski (1898-1976), « *Je viens vous demander avec confiance de vouloir bien user de votre influence, lors des débats à la Chambre, pour que cette pratique barbare, anachronique et inutile soit enfin abandonnée...* » qui lui répondra par retour du courrier en approuvant sa position.

L'AFCPM est créée le 20 novembre 1959 par Géorgie Viennet (1927-1992), chanteuse d'inspiration libertaire, avec à sa tête un comité d'honneur composé de hautes personnalités comme le cardinal Feltin, le rabbin Joseph Kaplan, Jean Rostand, François Mauriac ou l'avocat Maurice Garçon.

L'association n'aura de cesse de tout mettre en jeu pour sauver des têtes, se faire connaître, créer des sections, lancer des campagnes d'action, écrire aux parlementaires, obtenir des audiences (auprès du Pape, du président de la République, du secrétaire général des Nations Unies), proposer des peines de remplacement, développer des campagnes internationales. Forte d'un panel de personnalités, d'adhérents de plus en plus nombreux (1 600 en 1978) d'interventions remarquées et d'une opinion publique gagnée lentement à la cause, l'AFCPM publie dans les années soixante un mémorandum de référence de 25 pages. C'est dire l'opiniâtreté de l'Association qui, au-delà des cotisations et des dons, organise ses ventes dont l'infatigable fondatrice, secrétaire puis présidente, Géorgie Viennet, a le secret. Elle ne manque pas par ses circulaires régulières aux adhérents de tirer des bilans des actions et d'ouvrir des perspectives nouvelles.

À la suite de son élection à la Présidence de la République, le 10 mai 1981, et conformément à la promesse de son programme, François Mitterrand supprime la peine de mort. Chacun se souvient du discours poignant de Robert Badinter devant la Chambre le 17 septembre 1981. La loi d'abolition est approuvée après deux jours de débats par 363 voix contre 117. Elle est promulguée le 10 octobre suivant, et cette date deviendra en 2003 celle de la Journée mondiale contre la peine de mort.

Aujourd'hui, 144 pays ont aboli la peine de mort mais 55 autres la pratiquent encore, une autre association « Ensemble Contre la Peine de Mort » (ECPM) fondée en 2000 lutte pour son abolition universelle. Robert Badinter en fut le Président d'honneur jusqu'à son décès dans la nuit du 8 au 9 février 2024. L'interdiction de la peine de mort a été inscrite dans la Constitution française le 23 février 2007.

Michel Levannier

Pour en savoir plus :

- Jean-Marie Carbasse, *La peine de mort*, PUF, Que sais-je ? Droit politique, n°1834, Paris, 2016, 3^{ème} édition, 125 p.
Robert Badinter, *Contre la peine de mort : Écrits 1970-2006*, Le Livre de poche, n° 30928, Paris, 2008, 313 p.
La peine de mort : de la loi du Talion à l'abolition, dossier dans *L'HISTOIRE*, octobre 2010, n°357, p. 42 à 99.
Philippe Astruc et Eric Ghérardi, *L'abolition de la peine capitale en France*, 9 octobre 1981, Paris, Armand Colin, 2011, 304 p.

